

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 14 DECEMBRE 2017**

Délibération
n° 2017.12.619

**Convention de
partenariat 2017-2018
avec l'association
AEROTEAM**

LE QUATORZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **07 décembre 2017**

Secrétaire de séance : Jacky BOUCHAUD

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Joël GUITTON, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, René BUJON, Isabelle ESNAULT, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à François NEBOUT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Jean-Philippe POUSSET à Xavier BONNEFONT, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER, Bernard CONTAMINE par Isabelle ESNAULT, Jean-Claude COURARI par René BUJON

Excusé(s) :

Samuel CAZENAVE, Karen DUBOIS, Philippe LAVAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 DECEMBRE 2017

**DELIBERATION
N° 2017.12.619**

INNOVATION - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR -
RECHERCHE

Rapporteur : **Monsieur FOURNIE**

CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018 AVEC L'ASSOCIATION AEROTEAM

AEROTEAM est une association loi 1901, créée en 2008, qui regroupe les acteurs de la filière « Aéronautique » sur le nord de la Nouvelle-Aquitaine (territoire de l'ancienne région Poitou-Charentes) : PME, grands groupes et centres de recherche, de formation ou de transfert de technologies... L'association compte 80 adhérents représentant 9 000 emplois et 2 milliards d'euros de chiffre d'affaires sur les 4 départements. Tous les métiers de l'aéronautique et de sa chaîne logistique y sont représentés.

Les principales missions d'Aeroteam sont de promouvoir et représenter la filière, d'accompagner au quotidien les entreprises à être plus robustes et performantes, de favoriser l'innovation et le développement à l'international et de permettre aux entreprises de trouver sur le territoire le personnel formé dont elles ont besoin.

Le programme d'actions s'articule autour de 3 grands axes :

1- Business

▪ Salons :

- Stand collectif Aeroteam sur le stand Nouvelle Aquitaine au salon du Bourget
- Faciliter l'inscription des entreprises aux salons qui les intéressent ou auxquels elles doivent prêter attention
- Rendez-vous B to B : à l'initiative d'Aeroteam ou mobilisation des entreprises sur un forum d'affaires significatif

▪ Réseau :

- 3 jeudis de l'aéro, 1 forum et 1 assemblée générale par an, avec chaque fois une thématique forte pour la professionnalisation des membres
- Aeroteam Business Air Show : rendez-vous convivial des dirigeants de l'aéronautique de la Nouvelle Aquitaine au meeting aérien de Mainfonds (années impaires).

2- Performance :

- Mutualisation/regroupements : travail ou formations par groupe d'entreprises volontaires. Exemples de thématiques possibles : offre commerciale ou technique en commun, emploi partagé, numérique/digitalisation, achats d'énergie, économies d'énergie, certifications qualité, ...

Ce point inclut le travail en réseau avec les autres acteurs économiques publics, parapublics ou privés dont les actions sont pertinentes pour les adhérents : relai d'informations, participation aux actions, intervention d'experts, montage d'actions communes.

- GIFAS (Groupement des industries françaises aéronautiques et spatiales) : appui au déploiement du programme performance industrielle et implication des TPE-PME dans la dynamique du GIFAS
- Communication interne/externe : flashes info adhérents, site internet et newsletters

3- Emploi-formation-compétences

- Promotion de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les établissements de formation, présence sur les salons emploi-formation, challenges étudiants avec BAAS (Bordeaux Aquitaine aéronautique et spatial)
- Aide au recrutement et CVthèque

- Relais et facilitateur entre les acteurs de la formation et les entreprises pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises (ex. Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique avec le Rectorat).

La présidence d'AEROTEAM est assurée depuis septembre 2017 par Thierry Kanengieser, directeur de Stelia Aerospace Rochefort - et également au conseil d'administration d'AéroSpace Valley. Thierry SLAWY, Président de la société IDEATEC basée à La Couronne est vice-président et interlocuteur local.

Au regard de son programme général de soutien à l'économie et à l'emploi, notamment sur les axes « accès aux marchés », « soutien à l'innovation et à la diversification », « programme d'accélération de la création », « outils immobiliers complémentaires », « animation de l'écosystème local », GrandAngoulême propose d'accompagner l'association AEROTEAM sous forme d'un partenariat qui reposerait sur les actions suivantes :

- Organiser un événement sur le territoire de la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême durant le 1^{er} trimestre 2018,
- Participer aux réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière aéronautique,
- Collaborer avec AEROTEAM afin de co-construire une offre d'accompagnement des entreprises (EI, TPE, PME, ETI...),
- Inviter et associer la Communauté d'agglomération de GrandAngoulême aux manifestations organisées par AEROTEAM : Jeudis de l'Aéro, salon du Bourget les années impaires, magazine Aeroteam, ...

Considérant que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions à des associations, les membres des bureaux des associations concernées ainsi que tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements,

Vu l'avis favorable de la commission attractivité économie emploi du 6 décembre 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de partenariat 2017/2018 avec AEROTEAM Poitou-Charentes.

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association AEROTEAM.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à la signer.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 18 décembre 2017	<u>Affiché le :</u> 18 décembre 2017



CONVENTION DE PARTENARIAT 2017-2018

Entre la Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême

et

AEROTEAM Poitou-Charentes



ENTRE

AEROTEAM Poitou-Charentes,

Dont le siège social se situe : Ecole Nationale Supérieure de Mécanique et d'Aéronautique - ENSMA Téléport 2 - 1, avenue Clément Ader - 86961 Futuroscope CHASSENEUIL Cedex

Représentée par Thierry KANENGIESER, Président

Ci-après dénommée « AEROTEAM »

ET

La Communauté d'agglomération GrandAngoulême

Dont le siège social se situe : 25 Boulevard Besson Bey, 16000 ANGOULEME,

Représentée par Jean François DAURE, Président

Ci-après dénommée « la Communauté d'agglomération Grand Angoulême »

Ci-après dénommées communément « Les Parties »

PREAMBULE

La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et AEROTEAM s'engagent sur les termes d'une convention de partenariat économique au bénéfice des entreprises locales et du territoire.

Calibré pour faire du territoire un enjeu majeur de la stratégie de l'entreprise et réciproquement, le Schéma de Développement Économique de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême, repense essentiellement la relation entreprises-territoire.

Il met en avant la nécessaire circulation des idées, partant du principe que le territoire n'est pas une simple unité géographique mais un cadre privilégié pour mener des projets collectifs de développement.

Il repose sur les trois objectifs ci-dessous :

- Renforcer les voies du dialogue et des échanges entre les acteurs du développement économique.
- Créer et animer des rencontres pour favoriser la coopération en réseau des ressources économiques du territoire.
- Mobiliser entreprises et acteurs du développement autour de moyens et d'outils, pour ensemble, ouvrir le champ des possibles.

De ces trois objectifs découlent des grandes orientations stratégiques rattachées à des projets dans lesquelles l'implication des entreprises et des acteurs du développement est prioritairement recherchée.

Des interventions ciblées, et en lien avec les objectifs poursuivis par AEROTEAM, seront élaborées pour répondre aux préoccupations des entreprises locales telles que :

- Favoriser les partenariats (PME-grands groupes implantés localement, universités, laboratoires de recherche et écoles d'ingénieurs et autres pôles de compétitivité ou clusters),

- Identifier des axes d'innovation et accompagner les entreprises dans le processus d'innovation,
- Renforcer la pérennité des entreprises et développer leur notoriété,
- Mettre en commun les compétences pour acquérir des marchés.

Ce type de partenariat est l'un des axes forts que les Présidents des structures entendent développer. C'est en effet par une meilleure connaissance réciproque, par un partenariat permanent, qu'ensemble AEROTEAM et la Communauté d'agglomération Grand Angoulême peuvent développer et dynamiser l'économie du territoire et accueillir de nouvelles entreprises par une attractivité renforcée.

ARTICLE 1 – LES MISSIONS D'AEROTEAM

- Business
 - Salons :
 - Stand collectif Aeroteam sur le stand Nouvelle Aquitaine au salon du Bourget
 - Faciliter l'inscription des entreprises aux salons qui les intéressent ou auxquels elles doivent prêter attention
 - RV B to B : à l'initiative d'Aeroteam ou mobilisation des entreprises sur un forum d'affaires significatif
 - Réseau :
 - 3 jeudi de l'aéro, 1 forum et 1 AG par an, avec chaque fois une thématique forte pour la professionnalisation des membres
 - Aeroteam Business Air Show : RV convivial des dirigeants de l'aéronautique de la Nouvelle Aquitaine au meeting aérien de Mainfonds (années impaires).

- Performance :
 - Mutualisation/regroupements: travail ou formations par groupe d'entreprises volontaires. Exemples de thématiques possibles : offre commerciale ou technique en commun, emploi partagé, numérique/digitalisation, achats d'énergie, économies d'énergie, certifications qualité, ...

Ce point inclus le travail en réseau avec les autres acteurs économiques publics, parapublics ou privés dont les actions sont pertinentes pour les adhérents: relai d'informations, participation aux actions, intervention d'experts, montage d'actions communes.
 - GIFAS : appui au déploiement du programme performance industrielle et implication des TPE-PME dans la dynamique du GIFAS
 - Communication interne/externe : flashes info adhérents, site internet et newsletters

- Emploi-formation-compétences
 - promotion de la filière auprès des jeunes et des demandeurs d'emploi dans les établissements de formation, présence sur les salons emploi-formation, challenges étudiants avec BAAS
 - Aide au recrutement et CVthèque
 - Relais et facilitateur entre les acteurs de la formation et les entreprises pour l'adaptation de l'offre de formation aux besoins des entreprises (ex. Campus des Métiers et des Qualifications Aéronautique avec le Rectorat)

ARTICLE 2 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les modalités du partenariat établi entre la Communauté d'agglomération du Grand Angoulême et AEROTEAM.

En rassemblant leurs compétences et leurs connaissances, AEROTEAM et la Communauté d'agglomération Grand Angoulême entendent œuvrer ensemble afin de :

- Proposer et organiser des actions visant à sensibiliser les entreprises aux transformations et aux mutations économiques,
- Accompagner les entreprises locales afin de leur donner les moyens d'accroître leur compétitivité,
- Mettre en œuvre des actions/manifestations concourant à la réponse aux besoins des entreprises (mise en réseau, actions de mutualisation d'outils et ressources, prospection de nouveaux marchés...) et du territoire en matière économique,
- Accroître l'attractivité et la notoriété d'AEROTEAM et du territoire de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- Promouvoir et communiquer respectivement sur les actions menées par chacune des structures.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS / OBLIGATIONS DES PARTIES

AEROTEAM s'engage :

- Organiser un événement sur le territoire de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême durant le 1^{er} trimestre 2018
- Participer aux réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Inviter et associer la Communauté d'agglomération Grand Angoulême à ses manifestations (Jeudis de l'aéro, salon du Bourget les années impaires, magazine Aeroteam, ...)

La Communauté d'agglomération Grand Angoulême s'engage à:

- Associer les membres d'AEROTEAM présents sur le territoire Communauté d'agglomération Grand Angoulême (voire d'un territoire élargi si le besoin l'exige) à des réflexions et travaux permettant d'acquérir une culture commune et contribuant au développement de la filière,
- Communiquer les informations, données, études caractérisées non-confidentielles,
- Collaborer avec AEROTEAM afin de co-construire une offre d'accompagnement des entreprises (EI, TPE, PME, ETI...),
- Inviter AEROTEAM aux manifestations économiques organisées par la Communauté d'agglomération Grand Angoulême,
- Formuler de façon anticipée et concertée les requêtes spécifiques pouvant contribuer à son plan d'actions.

ARTICLE 4 – CONDITIONS FINANCIERES

Le partenariat conclu entre la Communauté d'agglomération Grand Angoulême et AEROTEAM prévoit des dispositions financières.

- 5 000 € à la signature de la présente convention,

ARTICLE 5 – SUIVI ET PILOTAGE DE LA CONVENTION

Un comité de pilotage, réunissant des représentants de la Communauté d'agglomération Grand Angoulême, et d'AEROTEAM, établit un bilan annuel de mise en œuvre de l'accord.

Ce bilan annuel fait un point quantitatif et qualitatif sur les actions menées portant sur les engagements pris dans le cadre de cette convention.

Le comité de pilotage se réunit 1 fois par an. Il est composé a minima :

- Pour la Communauté d'agglomération Grand Angoulême : par le Président ou ses représentants,
- Pour AEROTEAM : par le Président ou ses représentants.

ARTICLE 6 – COMMUNICATION

AEROTEAM s'engage à assurer la promotion de son partenariat avec la Communauté d'agglomération Grand Angoulême auprès de ses membres.

La Communauté d'agglomération Grand Angoulême s'engage à porter à la connaissance des entreprises, des élus et services communautaires, et des habitants de l'agglomération, notamment au travers de ses publications et de son site internet, les projets et actions menées par AEROTEAM ainsi que ceux nés dans le cadre de ce partenariat.

Les Parties autorisent l'utilisation de leur logo respectif dans les documents de promotion des actions communes mises en place dans le cadre de la convention.

ARTICLE 7 – DATE D’ENTREE EN VIGUEUR, DUREE DE LA CONVENTION ET RESILIATION

La présente convention est conclue à compter de sa date de signature pour une durée de 1 an.

Elle peut être révisée, si nécessaire, par voie d’avenant, à l’initiative de l’une des parties, pour tenir compte de possibles évolutions du cadre législatif, réglementaire et contextuel dans lequel elle est mise en œuvre ou pour en prolonger la durée.

Elle peut être résiliée sur l’initiative de l’une des parties moyennant un préavis de trois mois.

Fait en deux exemplaires originaux, à Angoulême, le

Pour AEROTEAM
Le Président,

Thierry KANENGIESER

Pour le Président de GrandAngoulême,
Le conseiller-délégué,

Jean-Jacques FOURNIÉ